

## ARRÊTE PERMANENT DE CIRCULATION

### Restriction de circulation et interdiction de stationner au droit des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public

#### (Intervention avec nacelle) à ERQUINGHEM-LYS

Arrêté de permission de voirie permanent N°**20231101ACP01** – rédacteur : Emmanuelle BLEUSE, Secrétariat

#### Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

*Vu le Code de la Route,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande de CITEOS, 75 rue des Sureaux, 59262 Sainghin en Mélantois, tendant à réglementer la circulation et le stationnement en un point quelconque du territoire de la Commune, afin de faciliter les travaux de d'entretien du réseau d'éclairage public,*

*Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement lors de ces travaux, en tout point du territoire,*

*Considérant que ces dispositions sont de nature à faciliter la circulation et à renforcer la sécurité,*

## Arrête

**Article 1 :** Des restrictions de circulation pourront être mises en place en tout point du territoire d'ERQUINGHEM-LYS, lors des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public (intervention avec nacelle), **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.**

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans l'emprise des chantiers concernés. La circulation pourra être réglementée par des feux provisoires de chantier. La vitesse sera limitée à 30 kilomètres / heure.

**Article 3 :** Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par l'entreprise CITEOS.

#### **Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur**

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Erquinghem-Lys et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN,
- Monsieur le Colonel Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers (SDIS),
- Monsieur le Président de LILLE Métropole Communauté Urbaine,
- Le responsable de la Police municipale,
- Les Archives de la Commune,

Fait à Erquinghem-Lys, le 11 janvier 2023

**Monsieur Olivier JOUCLA**

**Conseiller Municipal délégué à la sécurité et aux travaux sur le domaine public**

